

## ANNEXE



## CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

## Programme n° PRO-INNO-27

OMBREE Programme inter-Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Energie

**1. Secteur d'application**

Innovation favorisant les économies d'énergie.

**2. Dénomination et objet**

Programme porté par l'Agence Qualité Construction (AQC) qui vise à réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires par des actions de sensibilisation d'information et de formation, sur les territoires de Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion et Mayotte, avec pour objectifs de :

- valoriser les ressources locales et création d'un centre de ressource inter-oultre-mer, sous la forme d'une plateforme numérique développée sous « marque blanche » ;
- outiller et sensibiliser les acteurs locaux, grâce à la mise en place de 40 tutoriels vidéo en accès libre, 8 guides synthétiques à destination des professionnels et plus de 80 ressources pédagogiques. 40 ateliers de sensibilisation et 12 restitutions publiques seront organisés ;
- mobiliser des acteurs proches du terrain : en partenariat avec des acteurs locaux, un incubateur de projets sera développé ;
- proposer des passerelles de partage inter-oultre-mer.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 918 GWh cumac sur la période 2020-2022.

**3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les contributions versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, l'Agence Qualité Construction, et les autres parties concernées.

**4. Volume de certificats en kWh cumac**

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005